

Convention des Nations Unies du 31 octobre 2003 contre la corruption

RS 0.311.56; RO 2009 5467

Champ d'application le 8 février 2012, complément¹

Etats parties	Ratification Adhésion (A)		Entrée en vigueur	
Bahreïn*	5 octobre	2010	4 novembre	2010
Botswana	27 juin	2011 A	27 juillet	2011
Congo (Kinshasa)	23 septembre	2010 A	23 octobre	2010
Dominique	28 mai	2010 A	27 juin	2010
Estonie	12 avril	2010 A	12 mai	2010
Iles Cook	17 octobre	2011	16 novembre	2011
Iles Marshall	17 novembre	2011 A	17 décembre	2011
Inde*	9 mai	2011	8 juin	2011
Irlande	9 novembre	2011	9 décembre	2011
Islande	1 ^{er} mars	2011 A	31 mars	2011
Liechtenstein	8 juillet	2010	7 août	2010
Népal*	29 mars	2011	28 avril	2011
Pays-Bas				
Partie caraïbe (Bonaire, Sint Eustatius et Saba)	10 octobre	2010	10 octobre	2010
Royaume-Uni** a	9 février	2006	11 mars	2006
Sainte-Lucie	18 novembre	2011 A	18 décembre	2011
Thaïlande*	1 ^{er} mars	2011	31 mars	2011
Vanuatu	12 juillet	2011 A	11 août	2011

* Réserves et déclarations

(les * du champ d'application ci-dessus ne comprennent pas les déclarations des Etats parties concernant l'art. 6, par. 3, l'art. 44, par. 6, al. a) et l'art. 46, par. 13 et 14).

** Objections

Les réserves, déclarations et objections, à l'exception de celles de la Suisse, ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais pourront être consultés à l'adresse du site Internet des Nations Unies: <http://treaties.un.org> ou obtenus à la Direction du droit international public (DDIP), Section des traités internationaux, 3003 Berne.

a Nouvelle publication afin de mentionner l'objection de cet Etat à l'encontre d'une réserve.

¹ La présente publication complète celles qui figurent au RO 2009 5513 et 2010 87. Une version du champ d'application mise à jour est publiée sur le site web du DFAE (www.dfae.admin.ch/traites).

